

TOURISME Un Valais sans taxes de séjour?

La nouvelle loi sur le tourisme est une occasion de repenser notre tourisme, lequel doit se construire de la base, avec et pour les acteurs concernés, et non pas pour les exécutifs communaux (suivez mon regard!) Chaque intéressé doit être responsabilisé, faire ses choix et assumer ses souhaits de financement. Il (surtout YAKA) doit donc prendre l'initiative de réunir les acteurs concernés et faire les propositions au Conseil communal, pour exécution, dans le cadre légal.

Le CC de Bagnes l'a bien compris. Il a d'abord renoncé à introduire la taxe sur les résidences secondaires, dont les propriétaires doivent être choyés et non punis. Puis il a mandaté un groupe de travail pour le financement équitable du tourisme (FITOUR). Ce groupe de six membres s'est constitué lui-même sous la responsabilité d'un animateur, tous acteurs de la base. Par exemple, comme idée novatrice, il songe à supprimer les taxes de séjour et d'hébergement en proposant de ne retenir que la taxe de promotion touristique (TPT), déjà homologuée et pratiquée dans les bonnes stations. A l'évidence, si tous les bénéficiaires du tourisme investissent équitablement dans son développement, cela fera plus de contri-

buteurs pour un résultat nettement plus important. Mieux, l'utilisation de la seule TPT diminue les coûts d'encaissement, évite l'intrusion dans la sphère privée et simplifie les contrôles. Les fonds seront virés dans une SA contrôlée par ceux qui y contribuent, selon les règles légales.

Quid des lits froids? Cette responsabilité-là incombe à la Société de développement, voire à Valais/Wallis Promotion.

● André Guinnard, consultant en tourisme